

COMMUNE DE BREUILLET
Ecole Maternelle : Toute Petite Section (TPS)

DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE (2018-2019)

Date de rentrée :



L'accueil à l'école maternelle des enfants nés en 2016 n'est pas une obligation. Aussi, leur inscription ne sera possible que si les effectifs scolaires le permettent, sur autorisation du Maire de la commune puis admission par la direction de l'établissement.

Élève

Nom et prénom Sexe M F

Date et lieu de naissance :

Adresse complète :

.....

Responsables légaux

Mère : Autorité Parentale : Oui Non

Nom et prénom de jeune fille :

Nom Marital :

Adresse complète (si différente de l'élève) :

.....

Tél domicile :...../...../...../...../..... Tél.Portable...../...../...../...../..... Tél.Travail...../...../...../...../.....

Courriel :

Père : Autorité Parentale : Oui Non

Nom et prénom :

Adresse complète (si différente de l'élève) :

.....

Tél domicile :...../...../...../...../..... Tél.Portable :/...../...../...../..... Tél.Travail/...../...../...../.....

Courriel :

Informations périscolaires

	Oui	Non
Garderie matin :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Garderie Soir :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Restaurant Scolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date :

Signature des responsables légaux

PIÈCES Á FOURNIR :

- Justificatif de domicile
- Copie Intégrale du Livret de Famille
- Fiche navette (pour les personnes non domiciliées sur la commune de Breuillet)